

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 26 octobre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-six octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

19 Octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	16	3	19

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme COUPEY Sylvie, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr BEREZOWSKI Pierre, Mr CHOQUENET Vincent, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr NIVART Jean-Luc, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mme PELLETIER Séverine à Mr ENGRAND
Mr PHILIPON Vincent à Mr ENGRAND olivier
Mr MARCELLIN Bruno à Mr ROUTIER

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Romain LAUTIER

Excusés : Mme PELLETIER Séverine, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr MARCELLIN Bruno, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr PHILIPON Vincent

Création d'un poste de Rédacteur principal de 1ère classe

Rapport

N°2

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 18 juillet 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur principal de 1ère classe pour l'avancement de grade d'un Rédacteur principal de 2ème classe.

Parallèlement un poste de Rédacteur est vacant depuis deux ans et il ne sera pas occupé dans l'immédiat.

Le Président propose au comité syndical :

- La création d'un emploi Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine.
- La suppression d'un emploi de Rédacteur à temps complet à raison de 35H par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2021,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Catégorie B

Grade : Rédacteur principal de 1ère Classe. :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Grade : Rédacteur

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Ce tableau se décompose ainsi :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	3	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif de 2ème Classe	C	3	3 postes à 35 heures
TOTAL		8	

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois telle qu'ainsi proposée ci-dessus.

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 27 octobre 2021
Pour extrait conforme,

Le Président

Olivier ENGRAND

